REALITES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouvelle avancée dans le processus de restructuration : notification de la répartition des classes de parties affectées par les administrateurs judiciaires

Principaux termes des projets de plan de redressement qui seront soumis au vote des classes de parties affectées

Nantes, le 15 octobre 2025, 07h45

Il est rappelé que par jugements du 5 février 2025, le Tribunal de commerce de Nantes a prononcé l'ouverture de procédures de redressement judiciaire au bénéfice notamment de Réalités SA et ses filiales Réalités Maîtrise d'Ouvrage, Bird AM et Financière Réalités.

Par avis du 12 septembre 2025 publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), les administrateurs judiciaires de Réalités SA et ses filiales Réalités Maîtrise d'Ouvrage, Bird AM et Financière Réalités ont avisé les titulaires de créances et de droits nés antérieurement à la date du jugement d'ouverture des procédures de redressement judiciaire à l'égard de chacune des sociétés qu'ils sont des parties affectées par les projets de plan de redressement et qu'ils sont en conséquence membres d'une classe.

Par avis de ce jour, pareillement publié au BALO et disponible dans la section « Restructuration » du site de Réalités SA, les administrateurs judiciaires de Réalités SA et de ses filiales Réalités Maîtrise d'Ouvrage, Bird AM et Financière Réalités notifient les parties affectées des modalités de répartition en classes et de calcul des droits de vote.

Dans ce contexte, les classes de parties affectées seront prochainement appelées à voter sur des projets de plans de redressement fondés notamment sur le reprofilage et la réduction de la dette opérationnelle et financière afin de reconstituer une structure financière stabilisée, grâce principalement :

- au remboursement d'une majeure partie du passif public de manière progressive sur 10 ans ; et
- au remboursement partiel des dettes sécurisées et des dettes non sécurisées sur une durée de 10 ans en progressif avec une option pour les créanciers disposant de créances certaines entre, d'une part, l'abandon du solde moyennant une clause de retour à meilleure fortune et, d'autre part, la conversion du solde en actions au niveau de Réalités.

Selon le nombre de créanciers volontaires optant pour une conversion partielle de leurs créances au capital de Réalités, la mise en œuvre des augmentations de capital envisagées dans le cadre des plans de redressement est susceptible d'entraîner une dilution massive pour les actionnaires existants et la perte de contrôle de l'actionnaire majoritaire oRigine. Plusieurs augmentations de capital par voie de compensation de créances pourraient être proposées pour les créanciers du groupe avec des prix de souscription reflétant leur hiérarchie.

Le groupe entend poursuivre les négociations avec ses principaux partenaires bancaires, obligataires ainsi que ses créanciers publics en vue de sécuriser leur soutien aux projets de plans de redressement.

Le calendrier indicatif envisagé à date des prochaines étapes de la restructuration serait le suivant :

- fin 2025 : présentation du plan et vote des classes de parties affectées sur les projets de plans de redressement proposés,
- début 2026 : approbation des plans de redressement par le Tribunal de commerce de Nantes, et
- premier trimestre 2026 : réalisation effective de la restructuration, en ce compris des augmentations de capital susvisées.

Réalités tiendra le marché informé de l'évolution des prochaines étapes de la restructuration.

À propos de REALITES

Fondé en 2003, REALITES conçoit et réalise des projets immobiliers utiles au développement des territoires (logements, bureaux, résidences avec services, pôles santé, crèches, commerces). REALITES est coté sur Euronext Growth Paris depuis 2014, éligible PEA-PME (ISIN FR0011858190, mnémo ALREA). Pour en savoir plus : realites.com

Contact presse: Véronique Pernin - Agence VP STRAT - 0661616102 - vpernin@vpstrat.com